

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA13 17212**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 6 mai 2013 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA13 17212 : Règlement sur le contrôle des animaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 mai 2013

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut